
**Nombre de
membres en
exercice:** 10

Présents : 10

Votants: 10

Séance du 10 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix février l'assemblée régulièrement convoquée le 10 février 2023, s'est réunie sous la présidence de
Sont présents: Genevieve VAILLANT, Chantal JACQUEMELLE, Didier BAISEZ, Jonathan FORTIEZ, Florence GARET, Hubert HERBRECHT, René PRUVOST, Jérémy HUE, Gaëtan DEFER, Jean-Paul FRENOY

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Jean-Paul FRENOY

Séance ouverte à 20h00 et close à 22h00

Objet: Tarifs fête communale - régie - 2023 004

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'organisation de la fête communale dite fête de l'omelette.

Il précise que la date de celle-ci est fixée au 07 mai 2023.

Il propose l'application des tarifs suivants :

Restauration :

- Omelette Frites adulte : 7€
- Omelette Frites enfant : 3 €
- Roti Frites adulte : 7 €
- Roti Frites enfant : 3 €
- Pain perdu : 1€
- Tarte entière : 8 €
- Tarte la part : 1.50 €

Buvette :

- Champagne bouteille : 23 €
- Champagne coupe : 3 €
- Mousseux bouteille : 12 €
- Mousseux coupe : 2 €
- Muscat verre : 2 €
- Picon bière : 2.50 €
- Bière pression : 2 €
- Bière pression rouge 3 €
- Bière bouteille 25 cl : 2 €
- Bière bouteille rouge 25cl : 3 €
- Cidre bouteille : 6 €
- Biscuits apéritif : 0.50 €
- Vin (rosé ou rouge) bouteille : 8 €
- Vin (rosé ou rouge) verre : 1.50 €

- Eau bouteille : 1.50 €
- Eau 0.50 cl : 0.50 €
- Coca cola, jus de fruit, schweppes, perrier : 2€
- Café : 0.50 €

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide la proposition des tarifs ci-dessus pour l'organisation de la fête communale dite fête de l'omelette.

Il est convenu que

Jonathan, Gaetan, Chantal, Jean-Paul, Didier, Geneviève, Florence et JérémY soient présents.

Le champagne et les seaux seront commandés chez Edith Patte, les boissons au bar de la source à Lucheux, les frites chez terricart. Une remorque frigo sera louée chez Leclerc, à vérifier le branchement électrique. Tonnelles, chaises et bancs en location à la com de com. René et Gaetan sont chargés d'aller voir une friteuse à Grand Rullecourt et de trouver une solution pour le gaz. Florence apportera des grandes bassines pour faire la vaisselle plus facilement

Objet: Participation citoyenne - 2023 005

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de la gendarmerie de faire adhérer la commune au dispositif de participation citoyenne.

Il explique que des référents seront désignés sur la commune pour faire remonter à la gendarmerie d'éventuels faits constatés, la gendarmerie en retour tient informée les citoyens des différentes informations essentielles en matière de sécurité.

Il propose d'adhérer à ce service gratuit en liaison directe avec la gendarmerie.

Après délibération, le conseil municipal vote à 9 voix pour et 1 abstention l'adhésion au service et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et les documents nécessaires à sa mise en place.

Objet: COUPE DES ARBRES SUR PIED - 2023 006

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'entretien de la commune, il serait nécessaire de tailler certains arbres et d'en abattre d'autres. Il propose de vendre le bois à couper sur pied par les volontaires. La priorité sera donnée aux habitants de Le Souich puis aux extérieurs.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire de vendre le bois à couper sur pied, au tarif de 17 € le stère. Une information sera passée dans les boites aux lettres pour prévenir les habitants de Le Souich avant de le diffuser sur les réseaux.

Objet: Réfection entrée cimetièrE rue d'Arras - 2023 007

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le mauvais état de l'entrée de l'ancien cimetièrE et de la rue d'arras donnant accès au presbytère. Il propose de le restaurer.

Il présente un devis de l'entreprise Duffroy qui s'élève à 2216 € HT. Il propose de faire les demandes de subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide la réfection de l'entrée de l'ancien cimetière et de la rue d'Arras donnant accès au presbytère ainsi que les demandes de subventions et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Objet: Marche Nocturne 2023 - 2023_008

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'organisation de la 4e marche nocturne, d'environ 10kms.

Il précise que la date de celle-ci est fixée au 11 mars 2023.

Il propose une participation de 3 euros par marcheur, une collation étant offerte en fin de parcours, avec inscription en mairie ou auprès de Geneviève Vaillant. Le rendez-vous est donné à 18h en mairie pour un départ à 18h30.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime valide la proposition de Monsieur le Maire pour l'organisation de cette marche nocturne avec une participation de 3 euros par personne.

SUJETS NE NECESSITANT PAS DE DELIBERATION

Le vote du CFU est reporté à une prochaine réunion, car nous n'avons pas reçu le CFU provisoire validé par la trésorerie.

Questions diverses : il est convenu de changer le barillet de la porte du local associatif suite aux disparitions de matériel.

Signatures :

Président : Monsieur René PRUVOST

Secrétaire : Monsieur Jean-Paul FRENOY